



Loi sur les relations industrielles
(L.R.N.-B., chap. I-4)

INTERVENTION
PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DIVISION DE LA CONSTRUCTION

Entre:

le requérant,

-et-

le défendeur.

I
N
D
U
S
T
R
I
E
D
E
L
A
C
O
N
S
T
R
U
C
T
I
O
N

(NOM DE L'INTERVENANT)

désire intervenir dans les procédures dont est saisie la Commission relativement à une demande présentée par le requérant en vertu de l'article _____ de la loi, le _____ 20_____ .

Déclaration de l'intervenant:

1. a) Adresse de l'intervenant:

b) Adresse aux fins de signification:

*2. L'intervenant est un *syndicat *conseil syndical qui:

*a) représente les salariés; ou

*b) est l'agent négociateur de salariés qui pourraient être visée par la demande.

ou

*3. L'intervenant est l'employeur des salariés visés par la demande.

ou

*4. L'intervenant est une organisation d'employeurs visée par la demande.

5. L'intervention est accompagnée des documents justificatifs suivants:

6. L'intervenant désire présenter les observations suivantes:

7. *(1) L'intervenant accepte que la Commission statue sur la demande sans la tenue d'une audience.

ou

*(2) L'intervenant accepte que la Commission statue sur la demande sans la tenue d'une audience et fait les observations suivantes:

ou

*(3) L'intervenant demande la tenue d'une audience devant la Commission et s'engage à y assister. Il fait valoir les éléments suivants à l'appui de sa demande.

8. Autres déclarations pertinents:

9. Pages additionnelles annexées

a) Nombre de pages:

b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:

*10 Outre la signification normale des documents relatifs à la présente intervention, l'intervenant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à _____, le _____ 20 _____ .

(signature et fonctions)

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

FORMULE RÉSERVÉE À L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION